



OL- GD 27/11/2025 **Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 novembre 2025**

11 Administrateurs présents: Claudine Béraud, Olivier Billioud, Georges Davignon (VP), Mireille Kishazy, Olivier Labasse (Président), Jacques Lelarge, Jean-Bernard Lemoine, Claude Saulgeot, Jean-Claude Secchi (trésorier), Richard Serret, Philippe Testard (VP).

2 Administrateurs excusés : Nicole Barbier (pouvoir à Olivier Labasse), Gabriel Mathieu.

Le conseil peut valablement délibérer (12/13).

9 Adhérents présents : Valérie Chatenoud, Françoise Favre-Lorraine, Camille Chatenoud, Françoise Carteron, Katayoun Vacheron, Nicole Tournafol, Michel Bodoy, Victor Cordonnier, Jacques Hergott.

Ordre du jour diffusé le 31 octobre 2025 avec la convocation du Président et 3 pièces jointes :

- réponse de la commission d'enquête du PLUi HMB à la contribution de BVV.
- lettre recommandée avec AR à la Présidente du G. A. pour reprise de la collecte des OM en porte à porte.
- Tract anonyme / Questionnaire Veyrier Demain ?

1° Approbation formelle du projet de PV du CA du 2 octobre 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. **Plusieurs des dossiers ci-après ont été ouverts dans ce PV**

2° Actualités village, Grand Annecy (GA), département...

Chicanes de la RD 909 (route de Bluffy) : deux chicanes puis deux supplémentaires ont été installées pour des tests réalisés depuis août 2025. BVV soutient, depuis plus de 10 ans, les dispositifs ayant pour objectif de réduire la vitesse et la circulation de transit en zone village et d'améliorer la sécurité des piétons ; ils ont pour second avantage de dissuader les flux de transit. Sur le dernier test, en période de dérivation de la D16, les avis ont, pour le moins, été partagés, d'autant que les placements des écluses, trop rapprochées, auraient gêné des riverains, dont certains auraient préféré un trottoir ou un dispositif dissuasif avec un radar-feu rouge (le coût serait à vérifier). Olivier rappelle que le conseil municipal étudie le dossier qui a saisi le Département. La limitation de la vitesse est de 30km/h pour les secteurs villages qui relèvent des Communes et de 50km/h pour les autres secteurs relevant du Département. BVV attend toujours l'élargissement et la mise aux normes des trottoirs en centre village selon son étude opérationnelle avec plans cotés présentée à la Mairie en septembre 2022.

Grand Annecy – Gestion des ordures ménagères (OM) : Le Président rappelle la lettre recommandée de BVV du 16/10/ 2025 adressée à la Présidente du Grand Annecy, Frédérique Lardet, traduisant le mécontentement des habitants de plusieurs secteurs de Veyrier-du-Lac concernant l'arrêt du ramassage des ordures ménagères en porte à porte une fois par semaine et lui demandant de respecter les obligations légales, **l'apport « volontaire » des ordures ménagères résiduelles** ne pouvant s'y substituer qu'à la **double condition d'un niveau de qualité de service à la personne** et d'un **niveau de salubrité publique et de l'environnement équivalents** à ceux de la collecte en porte à porte. Ce qui n'est pas le cas pour les personnes âgées et habitants des secteurs du coteau pentus. (**lettre BVV jointe**). Les réponses du GA aux habitants ne sont pas recevables arguant de son problème lié aux dimensions de ses nouveaux camions sur les voiries étroites et en pente de Veyrier -du-Lac (alors les petits camions du prestataire précédent étaient adaptés) et parfois stupides, leur proposant de se rendre en voiture aux points d'apport, ou, à défaut d'automobile ou de possibilité de conduite, de se faire aider par leurs auxiliaires de vie. Les secteurs de La Combe, La Brune, les Barattes, Crozettes.. sont les plus concernés ainsi que les personnes à mobilité réduite. Toutefois le Vice-Président Christian Rophille nous annonce la tenue prochaine, en lien avec la commune, d'une réunion de concertation avec les élus et services du Grand Annecy, lundi 17 novembre à La Veyrière, pour répondre aux questions et aborder les points soulevés par BVV.

Grand Annecy - Comité des partenaires , réseau Haute Mobilité , ex TCSPi du 17/11/2025 : D. Sarda, vice-président « mobilités » du Grand Annecy animera la réunion le 12 novembre à Talloires. Olivier est membre du Comité et s'y rendra. Il a transmis le dossier à la CNDP en relevant l'indigence de la concertation publique, dont les recommandations du bilan des garants n'ont même pas été suivies par l'exécutif. Le Grenelle a redemandé la

communication du dossier de l'étude (introuvable depuis un an) EGIS à la CADA¹. Rien de positif en terme de mobilité sur ce mandat qui aura fait perdre 5 ans de plus aux habitants et multiplié les frais d'études.

Antoine Armand, candidat à la mairie d'Annecy en 2026, aurait déclaré repenser la circulation. Idem le CD 74.

3° Urbanisation

Parking rond-point des Daudes : le document technique est accessible sur le site de la mairie :

<https://www.veyrier-du-lac.fr/amenagement-de-lintersection-route-des-daudes-et-route-du-mont-veyrier/>

BVV signalera la dangerosité de l'accès et de la sortie du parking, en courbe, en limite de croisement en haut de la côte de la route des Daudes. Les travaux débuteront en décembre. BVV signalera à l'adjoint aux travaux les éventuels difficultés du stationnement en bataille, interdit par certaines villes, ou régulé par panneaux (ex. entrée en marche arrière).

Stationnement centre bourg : en attente de réponse pour les riverains (habitat vernaculaire) sous conditions.

Maison Oberkampff : Nicole, Jacques, Claude, Richard et Olivier ont consulté le dossier. BVV constate que le projet d'adjonction est extrêmement discordant avec le bâti ancien et le centre bourg et qu'il manifeste une réelle absence de sensibilité architecturale et patrimoniale. Quant à la façade côté rue de l'ancienne maison elle mériterait une unité de traitement (ex. mise en valeur avec un enduit à la chaux) et non deux parties distinctes.

Auberge du lac : les constructions en infraction depuis Juillet n'ont toujours pas été démontées (deux terrasses sur le domaine fluvial public, un four à pizza et un bar installés à l'extrême bordure du chemin public du quai). BVV demande à nouveau, 4 mois après le constat des infractions caractérisées ayant causées des nuisances tout l'été, à la mairie de faire respecter la loi, sans trembler, et de faire procéder à remise en l'état des lieux. La Maire aurait mis en demeure l'exploitant en adressant le dossier au Procureur de la République. Le Président considère qu'il aurait fallu le faire dès début juillet, sans atermoiement. Nicole T. informe que des tags ont été tracés et que des bâches protégeant les installations non démontées ont été lacérées.

PLUi-HMB : Le dossier d'analyse critique de BVV a été enregistré auprès des commissaires enquêteurs le 25/06/2025. Les réponses aux questions précises (cf. plusieurs points du règlement et les orientations d'aménagement programmatique -OAP) des commissaires enquêteurs sont amalgamées et déconnectées (cf. page 841/852, Secteur Lac) : traitement par IA ? De même que plusieurs aux contributions personnelles, démontrant l'inanité d'un plan local intercommunal à trop grande échelle (projet de 13000 pages à étudier ; réponses des commissaires enquêteurs : 852 pages pour le secteur Lac). <https://plui-hmb-ga.grandannecy.fr> Olivier rappelle que le projet avait été rejeté par 5 communes, dont, Veyrier-du-Lac, 13 autres ayant émis des réserves, soit 18/34 des communes que compte le Grand Annecy, avant que l'exécutif ne le fasse voter en force au nombre de conseillers communautaires : 78 pour, 12 contre, 2 abstentions (Veyrier : 1 voix, Annecy : 45....)

Maison de la Nature : Plusieurs habitants se sont émus de ce projet : légalité, coût, double emploi, opportunité de construire une maison de la nature sur un site naturel pour mieux l'observer ? Olivier et Claude ont consulté le dossier multifacettes en mairie avant la fin du délais de recours. L'avis de BVV envoyé à Madame la Maire le 14/11/2025 aborde la légalité (zonage...), la précarité (affirmée), les dimensions réelles du projet global et l'artificialisation des sols (surface au sol PC + parking + esplanade + théâtre de verdure), la destination -confuse-multi-usages (pédagogique, biodiversité, culturel, festif, scolaire, intergénérationnel, ..) et le coût (187 000 ou 316 000€ ?). **L'avis officiel de BVV, reposant sur un examen très attentif du dossier de PC, est joint au PV.**

4° Cotisations : Jean-Claude a enregistré 70 règlements. Il éditera la liste des retardataires et la communiquera aux administrateurs pour relances. Point financier : 680€ sur le compte courant postal et 11347€ sur le livret A.

5° Questions diverses : dans la perspective des élections municipales en mars 2026, Olivier Labasse convoque à nouveau les 5 études publiées depuis du projet BVV « *Osons Veyrier – la renaissance de notre Village entre Montagne et Lac* » présenté à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2021. Ces documents peuvent servir de base, avec d'autres projets intervenus entre temps, ou à lancer, aux réunions publiques que BVV a convenu d'organiser en janvier 2026, à l'instar du débat public conduit le 17 janvier 2020, avec les candidats à la mairie et les habitants intéressés. Le travail préparatoire est à programmer en décembre.

Prochaine réunion du CA, jeudi 4 décembre 2025 à 18h, salle de la Veyrière, étage n-1.

2 pièces jointes

¹ Elle aurait enfin été (partiellement, discrètement et depuis peu) rendue publique (NDLR)